DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_034-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 21 avril 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-SIX en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, Mme MINIER Céline, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, M GUEGAN Sébastien, Mme DUPONT Liliane, M AGOYER Rodolphe, Mme DANDIN Natahalie, M RAVAILLER Michel, Mme CUPIF Angélique, M MAUDET-CARRION Richard, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, M ORAIN Damien, Mme JOUAULT Claire, M DONVAL Florian, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusé : Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-034 – Patrimoine – SDE35 - Avenant au marché de rénovation énergétique

Monsieur Emmanuel Péran, 3ème adjoint en charge de l'aménagement du territoire et du patrimoine bâti, rappelle que par délibération du 26 mai 2025, la commune a initié avec le Syndicat d'Énergie d'Ille et Vilaine (SDE35) des travaux de rénovation de l'éclairage public de grande ampleur.
Cette opération permettant une mise aux normes des infrastructures d'éclairage public avec un triple enjeu : la sécurité, les économies d'énergie et la diminution de la pollution lumineuse.

Le budget prévisionnel de l'opération, avec un remboursement sans frais sur 3 ans auprès du SDE35, était de 328 125.60€ dont 164 062.80€ restant à la charge de la collectivité.

Dans le cadre du marché de travaux mis en place avec le SDE35, un avenant est présenté au conseil municipal afin d'intégrer un surcout financier de 6 040.12 € pour l'opération (mise à jour des prix et ajout d'un point lumineux).

Il est donc proposé par le SDE35, un nouveau tableau financier de l'opération comme suit :

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	340 205,85 €
2. TAUX SDE	50,00 %
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	170 102,92 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	170 102,92 €
6. T.V.A	€
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	170 102,92 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_034-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **APPROUVER** l'avenant présenté par le SDE35 dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'éclairage public.
. **AUTORISER** Madame la Maire à signer ledit avenant ainsi que les pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL